

Objet : Convention de partenariat avec la commune de Nyons pour le recensement des arbres remarquables

Le Président expose :

La Commune de Nyons a démarré l'élaboration d'une charte de l'arbre sur son territoire, charte dont l'objectif est de gérer au mieux son patrimoine arboré. Pour mener à bien l'élaboration de cette charte, la commune souhaite procéder dans un premier temps au recensement des arbres présents sur la partie urbaine de son territoire. Afin de réaliser ce recensement dans de bonnes conditions et s'assurer d'une exploitation optimale des données ainsi collectées, la commune de Nyons souhaiterait bénéficier d'un outil cartographique dont elle ne dispose pas actuellement. C'est pourquoi elle a sollicité l'assistance technique et la mise à disposition d'un outil cartographique auprès du SMBP.

La démarche d'élaboration d'une charte de l'Arbre et le recensement des arbres présents à Nyons rentre pleinement dans les actions définies par le projet de Charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales (mesures I.1.4, I.4.2 et III.4.2) dont la commune de Nyons est signataire.

Le Président propose que le SMBP mette à disposition de la commune de Nyons son outil cartographique Infor@rcs (Système d'Information Territorial mutualisé avec les Parc naturels régionaux de la région Rhône-Alpes) et l'assistance du chargé de mission Informatique, réseaux, TIC.

Cette mise à disposition d'Infor@arc permettra à la commune de :

- Manipuler et représenter des données géo-référencées issues de systèmes d'information géographiques (SIG) (dont mise à disposition d'un GPS et un accompagnement dans son utilisation pour le recensement des arbres et l'intégration à la couche SIG créée spécifiquement à cet effet)
- Manipuler et représenter des données de référence de l'Institut Géographique National (IGN) sous forme de couches SIG superposables par transparence, tels que la photo aérienne (année 2010), les Scan (1/25 000, 1/100 000, 1/250 000), les parcelles cadastrales format images (Raster) ou les reliefs, courbes de niveaux et autres éléments de topographique
- Représenter graphiquement, sous forme de points, les arbres répertoriés à l'aide d'une couche SIG spécifique (conception SMBP) et y adjoindre de manière très simple (via formulaire) des données attributaires (âge, hauteur, etc.), définies conjointement par la commune et le SMBP
- Créer des cartes personnalisées (logo de la commune, légendes, etc.) au format PDF A4 et A3, en quelques clicks de souris
- Exporter les données ainsi créées dans les formats SIG les plus répandus (Mapinfo, ESRI Shapefile etc.)

Le Président propose que cette mise à disposition soit faite à titre onéreux, fixée forfaitairement à 625 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Autorise** le Président à signer la convention de partenariat avec la commune de Nyons ainsi que tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD